

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2025-040 du 10 mars 2025**

**Objet : Réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie – 87500 Ladignac-le-Long**  
**: Marché de prestations intellectuelles – Relevés des existants avant travaux.**

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;  
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;  
Considérant le devis joint à la présente ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu, selon le mode de passation par procédure adaptée, un marché de prestations intellectuelles avec la société **BV MESURES** – 24, rue du 19 Mars 1962 – 87350 PANAZOL, pour la réalisation de relevés des existants avant travaux concernant la réhabilitation d'un bâtiment existant pour une boulangerie sis 5 rue Léon Gambetta – 87500 Ladignac-le-Long.

**Article 2** : Le montant du marché s'établit à **1 625 € HT**.

**Article 3** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président,**



**Patrick DARY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge ...../..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



MESURES

**S.E.L.A.R.L. BRISSET VEYRIER MESURES**

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Géomètres Experts

Siège social: 24 Rue du 19 Mars 1962 - 87350 PANAZOL

Tél. : 05 55 77 57 79

**Successeur du Cabinet CHENE**

Lot. Artisanal Gâte Bourdelas - 87500 St Yrieix la Perche

Tél : 05 55 75 19 08

Site : [www.bv-mesures.fr](http://www.bv-mesures.fr)

**CC PAYS DE ST YRIEIX**

**M. CHAMPEAU PELTIER**

Rue du 8 Mai 1945

BP 28

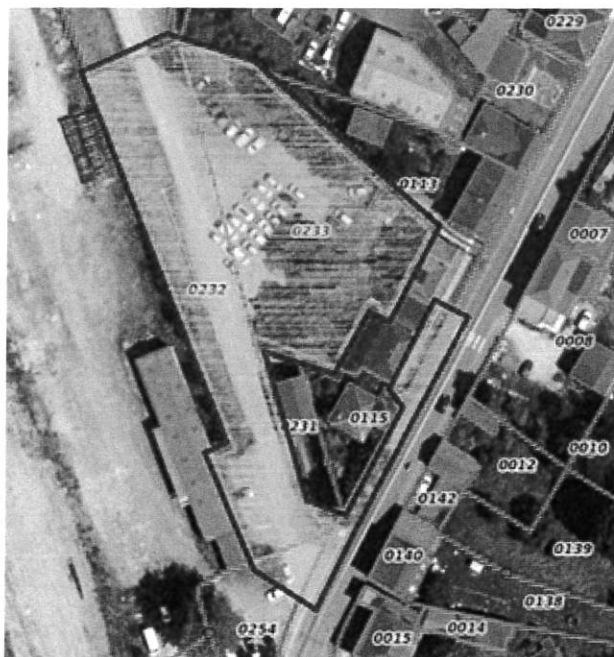
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

N/Réf. :DV2503-03

**DEVIS D'HONORAIRES**

**Objet :** Commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE  
16 Avenue du Général de Gaulle  
Réalisation d'un relevé topographique

Désignation
Mobilisation/démobilisation de nos personnels et équipements
Mise à disposition d'un ingénieur ou d'un technicien doté d'une station topographique de précision et d'un système GPS temps réel
Rattachement au système de coordonnées planimétriques L93 zone CC et au système altimétrique NGF IGN69
Relevé sur site d'une zone aménagée définie par vos soins de 4200m <sup>2</sup> environ (voir image jointe)
Relevé des réseaux visibles et accessibles
Application des tracés de réseaux suivant plan concessionnaires reçus suite à une déclaration de projet de travaux
Calculs topographiques
Travaux infographiques
Réalisation d'un plan topographique au 1/200
Livraison du fichier informatique + 1 exemplaire papier



DV2503-03

Merci de bien vouloir nous  
retourner un exemplaire daté  
et signé avec la mention "**Bon  
pour accord**".  
Validité du devis : 2 mois

Le Client,

TOTAL HT	1 275,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	255,00 €
TOTAL TTC	1 530,00 €

Guillaume WANNEPAIN

Le Géomètre Expert

S.E.L.A.R.L. BRISSET VEYRIER MESURES  
Société de géomètres experts  
24, Rue du 13 Mars 1962  
87350 BAZAS  
Tel 05 55 77 57 79  
Fax 05 55 77 61 45



**MESURES**

**S.E.L.A.R.L. BRISSET VEYRIER MESURES**

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Géomètres Experts

Siège social: 24 Rue du 19 Mars 1962 – 87350 PANAZOL

Tél. : 05 55 77 57 79 - Fax 05 55 77 61 45

**Successeur du Cabinet CHENE**

33 Pl. de la Nation - 87500 St Yrieix la Perche

Tél : 05 55 75 19 08 – Fax : 05 55 08 22 20

Site : [www.bv-mesures.fr](http://www.bv-mesures.fr)

Panazol, le 4 mars 2025

Monsieur le Président

**CC PAYS DE SAINT YRIEIX**

Avenue du 8 Mai 1945

87500 ST YRIEIX LA PERCHE

A l'attention de M. CHAMPEAU PELTIER

N.Réf : GW /DV 2503-01

### DEVIS D'HONORAIRES

**Objet :** Commune de LADIGNAC LE LONG  
5 rue Léon Gambetta  
Relevé lasergramétrique

L'objectif de la mission décrite dans cette proposition est de réaliser un relevé TQC (tel que construit) des bâtiments défini par vos soins, afin d'en extraire des informations visuelles et dimensionnelles et de réaliser des plans.

#### Conditions de réalisation de la mission

Les relevés sur site seront réalisés de jour et en semaine.

Il n'est prévu aucune opération de débroussaillage ou de bûcheronnage, les relevés seront réalisés en l'état (les zones inaccessibles du fait de la végétation ne seront pas traitées)

Il n'est pas prévu dans cette offre, de procéder à un bornage périmétrique contradictoire ni à aucune analyse de limites (ne seront relevées que les limites apparentes, clôtures, etc...)

#### Moyens humains BV MESURES mis à disposition

- 1 ingénieur chargé d'affaire
- 1 technicien pour les relevés sur site
- 1 infographiste pour les traitements de données

#### Moyens matériel mis en œuvre

##### Sur site

- 1 scanner laser 3D HDS (laser classe 1)
- 1 station métrologique de précision
- 1 système GPS Temps réel
- divers petits matériels portatifs de relevé lasergramétrique
- divers petits matériels portatifs de relevé topographique

##### En nos locaux

- 1 ordinateur station DAO
- logiciels Trimble Realworks (lasergrammétrie)
- logiciels Autodesk Recap
- logiciels de DAO (Autocad, Rhino, Microstation, etc...)
- logiciel Autodesk Revit
- logiciels Autocad / Covadis

### Conditions de réalisation et sécurité

Le scanner 3D prévu pour cette mission sera de classe 1 donc utilisable en co-activité sans risque pour les personnes éventuellement présentes dans le périmètre des relevés.

Les relevés seront réalisés principalement par une technologie sans contact à partir des zones accessibles du site.

### Emprise de relevés



### Relevé lasergramétrique

#### Relevé sur site :

- mobilisation / démobilitation de nos personnels et équipements
- Mise à disposition d'un technicien doté d'un scanner laser 3D HDS et d'une station topographique de précision (nos personnels sont équipés du matériel nécessaire pour les travaux de précision ainsi que des EPI adéquats / le scanner utilisé produit un laser de classe 1 utilisable sans risque en co-activité)
- Rattachement au système de coordonnées planimétrique Lambert 93 conique conforme et altimétrique NGF IGN 69 ou au système local si présent
- Relevé lasergramétrique des intérieurs des bâtiments indiqués en rouge sur la photo jointe

- Réalisation de points de vue de scan à une densité de 2 à 5 mm et d'une précision de  $\pm 2$ mm
- Relevé topographique de l'environnement à l'arrière des bâtiments (cf emprise teintée en bleu sur photo jointe)
- Intégration au relevé du plan établi dans le cadre du relevé du carrefour des 4 routes.

Opérations au bureau :

- Calculs topographiques
- Consolidation, nettoyage et traitement d'un nuage de points
- Création d'un nuage de points nettoyé et échantillonné de 2 à 5mm (selon niveau de détails demandé)
- Fourniture de fichiers informatiques sur supports amovibles (clé, disque, etc...)

**Travaux infographiques 2D du relevé lasergrammétrique**

- Extraction de la zone à traiter du modèle lasergrammétrique précédemment réalisé
- Insertion du nuage de points dans une plateforme DAO (Autocad)
- Création d'une vue par niveau au 1/50 pour chaque bâtiment
- Création d'une coupe transversale au 1/50 au niveau du local commercial
- Création de 2 vues de façades est et Ouest
- Création d'un plan topographique au 1/200

Livrables :

- \* Fichiers Autocad - dwg et PDF
- \* 1 exemplaire papier

FORFAIT	H.T.....€	1625,00
---------	-----------	---------

\* Tva en sus au taux légal en vigueur à la date de facturation  
 Pour information TVA en vigueur à ce jour : 20,00 %

Si cette offre retient votre attention, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir une commande ou une copie de ce devis revêtue de votre signature, précédée de la date et de la mention "Bon pour accord". **Notre offre est valable 2 mois.**

Nous espérons que cette offre correspond à votre demande et, dans l'attente de votre confirmation, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Guillaume WANNEPAIN

S.E.L.A.R.L. BRISSET VEYRIER MESURES  
 Société de Géomètres experts  
 24, Rue du 19 Mars 1962  
 87150 MIAZOL  
 Tel. 05 55 77 57 79  
 Fax 05 55 77 61 45

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2025-040 du 10 mars 2025**

**Objet : Réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie – 87500 Lagnac-le-Long**  
**: Marché de prestations intellectuelles – Relevés des existants avant travaux.**

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Considérant le devis joint à la présente ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est conclu, selon le mode de passation par procédure adaptée, un marché de prestations intellectuelles avec la société **BV MESURES** – 24, rue du 19 Mars 1962 – 87350 PANAZOL, pour la réalisation de relevés des existants avant travaux concernant la réhabilitation d'un bâtiment existant pour une boulangerie sis 5 rue Léon Gambetta – 87500 Lagnac-le-Long.

**Article 2 :** Le montant du marché s'établit à **1 625 € HT**.

**Article 3 :** Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président,**



**Patrick DARY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge ...../..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.